

Devenir **A**gent de **P**révention et de **S**écurité

A compter du 1er janvier 2008

C'est d'abord justifier son aptitude professionnelle

deux pistes possibles

Soit être titulaire du Certificat de Qualification Professionnelle de l'APS ou d'autres certificats inscrits au RNCP

Soit par Régularisation dérogatoire de l'aptitude professionnelle

Candidats qui ont exercé de manière continue entre

le **09-sept-04**

et le **09-sept-05**

Candidats qui ont exercé durant 1607 heures en 18 mois

de manière discontinue entre

le **09-sept-04**

et le **09-sept-08**

Cette régularisation dérogatoire s'obtient par la présentation d'une attestation d'employeur ou tout autre moyen de preuve : certificats de travail + bulletins de salaire pour le **NOMBRE D'HEURES EFFECTIVES** pour établir la continuité de l'activité hors CQP

Comment financer la formation ?

nouveau salarié : aide de l'Etat pour les demandeurs d'emploi indemnisés
par les ASSEDIC (**AFPE demandée par l'entreprise auprès de l'ANPE**)

pour les salariés : Plan de formation de l'entreprise DIF (20 heures par an)
ou congé individuel de formation CIF

Contacteur : jean-francois.gehl@amphia.fr

SAS au capital de 50.000 euros

34, Cours Blaise Pascal - 91000 - EVRY

Tél.: 01 64 97 97 66 - Fax 01 60 78 65 34 & 01 64 97 97 70 - E-Mail contact@amphia.fr

Déclaration d'existence : 11910416791 / RCS EVRY B 419 280 813 (00066)

SIRET 419 280 813 00066 - NAF 804 C